

**Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau
du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon
du 19 septembre 2018 à Aiguines**

Présents : Bernard CLAP : Trigance ; Hervé PHILBERT : Ginasservis ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Antoine FAURE : Aups ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Magali STURMA CHAUVEAU : Rougon ; Jean-Paul GOLÉ : Castellane ; Paul CORBIER : Saint Julien du Verdon ; Jean BACCI : conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Christiane PHILIBERT : Vinon sur Verdon ; Charles-Antoine MORDELET : Aiguines ; Danielle URQUIZAR : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

Ont donné pouvoir : Eliane BARREILLE à Jean BACCI

1. Approbation du compte rendu du 11 juillet

2. Avis sur le PLU de Peyroules

Le Conseil municipal de Peyroules a prescrit l'élaboration de son Plan local d'urbanisme (PLU) par délibération du 06/12/2014. En tant que personne publique associée à l'élaboration du PLU, le Bureau du Parc doit émettre un avis qui sera notamment joint à l'enquête publique, dans un délai de 3 mois suivant la réception des documents. Le PLU de Peyroules a été arrêté une première fois par délibération du Conseil municipal du 18/09/2017 et le Bureau du Parc a émis un premier avis assorti de deux réserves le 13/12/2017 (pour rappel, réserve 1 : compléter le règlement pour interdire les remblais, déblais, drainages et assèchements dans les zones humides ; réserve 2 : aller plus loin en réduisant encore l'enveloppe constructible).

Un avis défavorable de M. le Préfet et de la CDPENAF ont été émis sur le projet de PLU, qui a donc été réétudié puis de nouveau arrêté par délibération du Conseil communautaire Alpes Provence Verdon du 09/07/2018.

A l'issue de sa présentation et des débats les membres du Bureau *saluent les efforts réalisés par la commune de Peyroules dans l'élaboration de son document d'urbanisme et émettent un avis favorable à l'unanimité assorti de préconisations*, sur le projet de PLU de Peyroules.

Avis complet disponible sur demande

3. Positionnement des élus sur les prestataires pouvant animer l'atelier « transformation fromagère »

Les membres du Bureau décident de rester sur une combinaison entre la réalisation des animations par des prestataires extérieurs ou par le Parc avec pour objectif de maintenir la continuité des activités pendant la période de « pause » du GAEC liée à leur situation familiale.

4. Ferme pédagogique de Valx : gestion des espaces partagés

Suite à un échange entre le GAEC Ferme des Fabrigoules et le Parc (élus et techniciens), les membres du Bureau valident le fonctionnement des différents espaces partagés de la ferme pédagogiques utilisés par le Parc, le GAEC et d'autres animateurs extérieurs au domaine et venant occasionnellement proposer des animations.

5. Convention avec le Point Accueil Installation en agriculture des Alpes de Haute Provence

Les membres du Bureau valident le partenariat avec la chambre d'agriculture des Alpes de Haute Provence autour de l'installation agricole. Il s'agit d'un échange de données et d'informations au bénéfice de l'accompagnement de plus de 200 porteurs de projet par an qui passent par cet accueil institutionnel.

6. Nouvel Appel à programme CEE 2018-2020

Les membres du Bureau à l'unanimité valident l'engagement de la structure dans le programme CEE 2018 2020 en choisissant l'option de partenariat avec l'opérateur « Vos travaux éco » comme porteur administratif et financier du programme d'actions ainsi que le plan d'actions proposé en maîtrise d'ouvrage Parc

7. Projet SMART Destination : organiser la destination touristique Grand Verdon des sources à la confluence

A l'issue d'une présentation du projet SMART destination, les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la répartition d'un tiers de l'autofinancement entre l'AD 04, l'ADT 83 et le PNR Verdon, représentant 3333 € pour le Parc du Verdon ainsi que la répartition de deux tiers de l'autofinancement entre les territoires selon le taux de fonction touristique (rapport entre le nombre de lits touristiques d'un territoire (marchand et non marchand) et le nombre d'habitants).

8. Information : Dépôt de marques auprès de l'INPI

Le Parc du Verdon a déposé deux marques différentes auprès de l'INPI

-Dans le cadre de la stratégie touristique et d'aménagement financée par l'espace valléen du Parc, nous avons déposé le « **1% pour le Verdon** » !!

-Dans le cadre du projet de conservation des variétés fruitières anciennes, nous avons déposé la marque « **les vieilles branches du Verdon** ».

9. Projet du Tour du Verdon à Vélo : information - état d'avancement

Un point sur l'état d'avancement du projet de développement de boucles de vélo loisir, vélo découverte qui traverse le Parc et qui se connecte à l'euro-véloroute n°8 a été présenté en séance. Compte tenu des difficultés rencontrées sur l'itinéraire de ce circuit il sera proposé lors d'un prochain COTECH Espace valléen d'évoquer le sujet et proposer la réaffectation des crédits sur une autre opération.

10. Vente des livrets « Chemins des parcs »

Les membres du Bureau à l'unanimité décident de vendre, par le biais de la régie de recettes, des livrets imprimés à partir de l'application « chemins des parcs » et qui petit à petit remplacent les fiches randonnées, au tarif de 0,50 € l'unité imprimée comme pratiqué par les offices de tourisme.

11. Dossiers de demande de subventions

Les membres du Bureau à l'unanimité valident les opérations et plans de financement suivants :

- **Poste de chargé de projet organisation GEMAPI : actualisation du plan de financement pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.**

Coût total dépenses : 39 330 € TTC

Agence de l'Eau :	24 440 €	(65 % du salaire chargé soit 0.65 * 37 600)
Autofinancement :	14 890 €	répartis comme suit :
PNR Verdon :	291 €	(1.96 % de l'autofinancement)
Communauté d'agglomération dracénoise :	1 103 €	(7.41 % de l'autofinancement)
Durance Luberon Verdon agglomération :	2 732 €	(18.34 % de l'autofinancement)
Communauté de communes lacs et gorges du Verdon :	2 530 €	(16.99 % de l'autofinancement)
Communauté de communes Alpes Provence Verdon :	6 091 €	(40.91 % de l'autofinancement)
Communauté de communes Provence Verdon :	843 €	(5.66 % de l'autofinancement)
Provence Alpes agglomération :	785 €	(5.27 % de l'autofinancement)
Communauté d'agglomération du pays de Grasse :	515 €	(3.46 % de l'autofinancement)

- **Vidange de la retenue de Quinson**

Au travers du dispositif Ecogardes, EDF apportera une contribution financière à hauteur de 17 500 €, qui permettra l'embauche de 4 écogardes durant 1 mois et demi.

12. Adhésion et convention avec le Réseau Régional des Espaces Naturels PACA (RREN PACA) – année 2018

Les membres du Bureau à l'unanimité décident de renouveler l'adhésion du Parc du Verdon au RREN PACA pour un coût d'adhésion de 1000 €, faisant l'objet d'une convention de partenariat.

13. Attribution de tickets Kadéos au personnel du Parc

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent l'attribution de tickets Kadéos, aux agents du PNR Verdon, en poste au 1^{er} décembre, et à raison de 20 € par mois de présence sur l'année considérée ; cette délibération s'appliquant à compter de l'année 2018 tant qu'elle n'est pas rapportée.

Pour affichage,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
à Moustiers Sainte Marie, le 26 septembre 2018

Le Président,
Bernard CLAP

